



## Questions & Réponses

Titre: Gestionnaire de compte PHM, niveau 3	
Numéro de Sollicitation: ISED-201286	Date: 14 juin, 2022

NO	Questions	Réponses
1	ISDE considérerait-il une offre d'une équipe de consultants plutôt que d'un seul gestionnaire de compte ?	ISDE envisagerait une autre équipe de service. Nous apprécions l'intégration profonde des chargés de compte dans le SCA. Un arrangement alternatif nécessiterait une justification solide pour une équipe de consultants. Nous aurions également besoin de savoir comment le temps des spécialistes, le budget, la réactivité et le transfert de connaissances, etc. seraient traités. Vous voudrez peut-être présenter deux options - une pour les gestionnaires de compte uniquement et une pour le ou les gestionnaires de compte avec une équipe à soutenir.
2	Quel est le budget maximal pour chaque gestionnaire de compte?	Nous n'avons pas un plafond budgétaire précis, mais nous estimons les coûts à 250 000 \$ par gestionnaire de compte par année.
3	Quel est le nombre de gestionnaires de comptes qu'ISDE estime nécessaire pour répondre à cette exigence?	Cinq
4	Concernant le critère technique obligatoire TO6 : Si l'on envisage une approche d'équipe, est-ce qu'ISDE considérerait une équipe dont un seul membre possède l'expérience des technologies propres recherchée?	Nous prendrons en considération une approche d'équipe, y compris celle dans le cadre de laquelle une seule ressource a de l'expérience en technologies propres. Selon la structuration de la soumission, il est possible que jusqu'à deux personnes ayant une expérience dans le domaine des technologies propres soient nécessaires. Si une seule



		soumission retenue ne dispose pas de toutes les ressources requises, ISDE pourrait sélectionner plusieurs soumissions ou obtenir autrement les ressources restantes.
5	<p>MT2 déclare :</p> <p>"Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que la ressource proposée possède les qualifications requises en fournissant un curriculum vitae détaillé indiquant l'expérience de travail de la personne proposée et d'autres détails pertinents, qui indiquent clairement que la personne possède le nombre minimum d'années d'expérience connexe dans le secteur public. La ressource proposée doit avoir plus de (&gt;) deux (2) ans d'expérience de travail professionnelle soit :</p> <p>i) dans le secteur public à un niveau supérieur fournissant à l'industrie des services ou un financement ou</p> <p>ii) dans un rôle de relations gouvernementales."</p> <p>Nous aimerions confirmer que «l'expérience dans le secteur public à un niveau supérieur» n'implique pas nécessairement que le candidat a été un employé du secteur public, mais qu'il aurait également pu également consulter de manière approfondie des clients de niveau supérieur au sein du secteur public. . Nous pensons qu'il pourrait y avoir de très bons candidats pour ce rôle qui ont agi à titre de consultants rémunérés auprès de divers ministères et sociétés d'État et qui ont donc une très bonne compréhension du fonctionnement du gouvernement et un solide réseau de relations. Une telle expérience de consultation pourrait être</p>	<p>Oui, nous serions certainement intéressés par des candidats qui ont ce niveau d'expérience de travail avec des hauts fonctionnaires du gouvernement. La justification de l'inclusion de l'exigence d'une expérience de niveau supérieur dans le secteur public est qu'une fonction clé des chargés de compte sera d'assurer l'interface avec divers niveaux de gouvernement. Pour cette raison, nous avons besoin que les candidats comprennent comment fonctionne le gouvernement, quel palier de gouvernement est responsable de quelles fonctions et comment travailler avec les cadres supérieurs du gouvernement. Les consultants qui ont travaillé à des niveaux supérieurs du gouvernement auraient très probablement les compétences requises.</p>



	<p>conforme à l'exigence de « niveau supérieur » pour consulter directement les clients du gouvernement ou des sociétés d'État aux niveaux de directeur, de DG, de SMA, de vice-président et de premier vice-président. »</p>	
6	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'appel d'offres cible bien des OBNL qui aimeraient collaborer avec le service SCA pour le démarchage auprès d'entreprises en fortes croissances ou est-ce un appel d'offres pour trouver de nouveaux conseillers en innovation ?</li><li>- La région de livraison est la capitale nationale : nous parlons donc d'Ottawa ou y a-t-il un besoin spécifique pour le Québec ?</li></ul>	<p>Le but de la Demande de proposition (DP) est de solliciter les services de personnes pour remplir le rôle de gestionnaire de compte au sein du Service de croissance accélérée (SCA). Il s'agit d'un rôle qui diffère de celui des conseillers en innovation, car il offre un niveau de service plus élevé à des entreprises canadiennes bien précises. Les gestionnaires de comptes travailleront en étroite collaboration avec les partenaires et les clients pour aider les entreprises canadiennes à lever les obstacles et à libérer leur potentiel de croissance.</p> <p>En outre, nous recherchons des personnes provenant de tout le Canada. Par conséquent, les candidatures provenant du Québec seront certainement prises en considération.</p>
7	<p>"Pièce jointe 1 à la partie 3 - Barème de prix" indique ce qui suit : "Les tarifs inclus dans ce barème de prix comprennent le coût total estimé de tous les frais de déplacement et de subsistance pouvant être engagés pour les travaux décrits dans la partie 6 de la demande de soumissions. En vertu de tout contrat subséquent, le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance. qui peuvent être encourus par le contractant pour tout déplacement de ressources nécessaires pour satisfaire à ses obligations contractuelles. »</p>	<p>L'entrepreneur sera indemnisé en plus du taux journalier proposé, sur approbation préalable, pour les déplacements requis demandés par le directeur du PHM.</p>



	<p>La partie 6 de la demande de soumissions ne mentionne pas les frais de déplacement, mais par la suite, la section « 7.6.1 Base de paiement », sous-section ii. « Frais de déplacement et de subsistance préautorisés » indique :</p> <p>"Le Canada paiera, sur approbation préalable, tous les frais de déplacement ou de subsistance associés à l'exécution des travaux." De plus, la section « 9.0 Déplacements » de l'« Annexe A Énoncé des travaux » stipule :</p> <p>"Des déplacements seront nécessaires à la demande du chargé de projet et du directeur du PHM."</p> <p>Naturellement, il existe très peu d'informations sur le montant ou la nature des déplacements qui pourraient être nécessaires et cela pourrait varier considérablement selon les entreprises clientes auxquelles un gestionnaire de compte individuel est affecté, et il serait donc impossible pour les soumissionnaires de prévoir avec précision les frais de déplacement et donc les inclure dans le tarif journalier prévu dans le barème de prix. Cela dit, il est compréhensible que la Couronne ne paierait pas pour la relocalisation de la ressource d'un soumissionnaire à proximité d'un bureau d'ISDE (ou plus précisément, au 235, rue Queen, Ottawa).</p> <p>L'État pourrait-il confirmer que tous les frais de déplacement ou de subsistance engagés pour les travaux (autres que les frais de déplacement ou de réinstallation à proximité du</p>	
--	---	--



	235, rue Queen, Ottawa) seraient indemnisés à l'entrepreneur en plus du taux journalier proposé, sur approbation préalable ?	
--	--	--